

### **Mot de la mairesse**

Chers citoyennes, citoyens, résidents permanents et villégiateurs,

L'été s'installe enfin chez nous, et avec lui arrivent les longues journées ensoleillées, les activités familiales, les vacances, les rassemblements entre amis et toute l'effervescence qui fait la beauté de notre municipalité durant la saison estivale.

Les mois de juin et juillet marquent également une période très active pour nos équipes municipales. Travaux routiers, entretien des infrastructures, embellissement des espaces publics, activités communautaires, fête nationale, Beach party — autant d'occasions qui amènent une présence accrue de visiteurs et qui demandent à tous un peu de patience, de vigilance et surtout de collaboration.

Je profite de ce mot pour rappeler quelques éléments importants pour un été agréable et sécuritaire. Sur nos routes, soyons particulièrement prudents là où la circulation est dense et où enfants et adultes circulent à vélo ou à pied. Pensons aussi à respecter les consignes liées aux feux extérieurs — les permis requis pour les feux d'artifice et les restrictions en période de sécheresse sont essentiels pour prévenir les risques d'incendie.

Demeurons attentifs à nos voisins, particulièrement le soir, en veillant à limiter le bruit. Ensemble, protégeons la qualité de notre environnement en utilisant adéquatement les installations municipales et en gardant nos espaces publics propres — un geste simple qui fait toute la différence pour notre cadre de vie.

Sur nos lacs et cours d'eau, la sécurité nautique reste primordiale. Port du gilet de sauvetage, respect des limites de vitesse, vigilance envers les baigneurs, respect des couloirs de navigation et courtoisie entre plaisanciers — voilà les ingrédients d'un été sur l'eau dont tous pourront profiter en toute quiétude.

L'été est aussi une belle occasion de redécouvrir notre municipalité, de participer aux activités locales et d'encourager nos organismes, nos commerçants et nos entreprises d'ici qui contribuent grandement au dynamisme de notre communauté. N'oublions pas d'encourager l'achat local !

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un été rempli de beaux moments, de repos, de plaisir et de sécurité. Profitons pleinement de cette saison qui nous rassemble et nous rappelle à quel point nous sommes privilégiés de vivre dans une communauté aussi accueillante et vivante.

Bon été à toutes et à tous !

Sylvie Potvin  
Mairesse de Lac-Simon



# LE CONSEIL MUNICIPAL

**SYLVIE POTVIN  
MAIRESSE**



**SONIA CARRIER  
CONSEILLÈRE N° 1**



**MYLÈNE GOUGEON  
CONSEILLÈRE N° 2**



**CHANTAL GILLESPIE  
CONSEILLÈRE N° 3**



**ÉRIC SIGOUIN  
CONSEILLER N° 4**



**ÉRIC DROUIN  
CONSEILLER N° 5**



**DAVID CADIEUX  
CONSEILLER N° 6**



**Les séances ordinaires  
au 544, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC  
ont lieu à 19 h les vendredis:**

**ASSISTEZ AUX SÉANCES  
EN PRÉSENTIEL OU EN LIGNE !**

**CLIQUEZ ICI OU VISITEZ  
LE SITE INTERNET  
POUR EN SAVOIR PLUS.**

*Affaires municipales/Séances du Conseil*

**5 juin**

**3 juillet**

**7 août**

**4 septembre**

**2 octobre**

**6 novembre**

**4 décembre**

## Fermeture des bureaux administratifs

Les bureaux administratifs seront **fermés le mercredi 24 juin** (Fête nationale du Québec) ainsi que le **lundi 29 juin 2026**.

Veillez noter que les bureaux seront **ouverts selon l'horaire habituel le mercredi 1er juillet** (Fête du Canada).



## Bulletin municipal (Infolettre)

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant



# FEUX D'ARTIFICE ET FEUX EXTÉRIEURS

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Avec l'arrivée de la belle saison, il est important de rappeler à tous les citoyens, résidents et villégiateurs les règles en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Lac-Simon concernant les feux d'artifice et les feux extérieurs.

### Feux d'artifice

Conformément au Règlement SQ-21-003, l'utilisation de pétards ou de feux d'artifice dans un endroit public ou privé est interdite sans autorisation écrite de la Municipalité.

#### Feux d'artifice de vente libre

(Règl. SSI-2021-001) :

- **Période autorisée** : de 19 h à 23 h, en semaine, fin de semaine et jours fériés.
- **Distance minimale** : 200 m de tout bâtiment; 250 m de toute station-service, usine ou entrepôt d'inflammables.
- **Domaine public** : utilisation interdite sans autorisation de l'autorité compétente.
- **Surveillance** : un adulte responsable doit être présent en tout temps.
- **Vents** : ne doit pas dépasser 30 km/h.
- **Sécheresse** : interdite en période de sécheresse ou selon l'indice SOPFEU.

#### Feux d'artifice de vente contrôlée :

Un pyrotechnicien certifié doit être retenu et une autorisation municipale est obligatoire. La présence du Service de sécurité incendie (SSI) est également requise.

### Feux de camp

Les feux de camp sont permis sur le territoire de Lac-Simon sans permis de brûlage, à condition de respecter le règlement municipal.

#### Conditions à respecter :

- **Aménagement** : les feux doivent être réalisés dans un aménagement en matériaux incombustibles.
- **Dimensions** : ne peuvent dépasser 1 mètre de diamètre et 1 mètre de hauteur.
- **SOPFEU** : les avis et interdictions de feu émis par la SOPFEU doivent être respectés en tout temps.

Avant d'allumer un feu, assurez-vous de vérifier le niveau de danger d'incendie en vigueur.



### Pour profiter de l'été en toute sécurité

Le respect de ces règles contribue à protéger les personnes, les propriétés et notre environnement. Merci à tous de faire preuve de prudence et de civisme lors de l'utilisation de feux extérieurs et de feux d'artifice.

# ANALYSE FINANCIÈRE

## Bilan 2025 et orientations 2026

En mai, le vérificateur externe a présenté le rapport financier 2025 de la Municipalité de Lac-Simon, comme l'exige le Code municipal du Québec. Cet exercice permet de dresser un portrait clair de la situation financière et d'identifier les actions à privilégier pour assurer la stabilité financière de la Municipalité.

### 1. Ce qui doit être fait en priorité

La Municipalité doit reconstituer progressivement un surplus libre et un fonds de roulement suffisant, soit afin d'avoir un coussin financier essentiel pour faire face aux imprévus.

En parallèle, les efforts porteront sur le maintien de services de qualité, un meilleur contrôle des dépenses et une planification plus rigoureuse des investissements, afin de limiter la pression fiscale sur les contribuables.

### 2. Actifs et dette : où en sommes-nous ?

Élément	Montant
Actifs financiers	2 186 619 \$
Actifs non financiers	12 783 636 \$
dont immobilisations	12 726 579 \$
<b>Actifs totaux</b>	<b>14 970 255 \$</b>
Passifs	4 782 066 \$
dont dette à long terme	3 533 230 \$
<b>Actif net</b>	<b>10 188 189 \$</b>

La dette à long terme attribuable à l'hôtel-de-ville, au 31 décembre 2025, se répartit ainsi :

- 988 500 \$ sur 10 ans (échéance prévue en mai 2035)
- 2,337 M\$ sur 18 ans (échéance prévue en mai 2043)

La dette représente environ **64 % du budget annuel (5,42 M\$)**. Ce niveau est globalement conforme à celui observé dans les petites municipalités, bien qu'il se situe légèrement au-dessus de la moyenne des municipalités comparables.

Les actifs nets sont positifs : cela signifie que la Municipalité dispose d'un patrimoine financier solide.

# ANALYSE FINANCIÈRE

## Bilan 2025 et orientations 2026

### 3. Le surplus libre et le fonds de roulement

Au 31 décembre 2025, le surplus libre s'élevait à **60 859 \$** — un niveau très faible pour une municipalité de cette taille. La réglementation permet pourtant un fonds allant jusqu'à **20 % du budget annuel** (environ 1 M\$). Ce faible coussin limite la capacité d'absorber les imprévus et d'autofinancer certains achats et projets.

Notons également qu'au 31 décembre 2025, le solde disponible du fonds de roulement s'élevait à **1 409 \$**, en raison des investissements importants financés par le fonds de roulement en 2025 (tracteur Cubex, équipements incendie et moteur ponton). Le fonds de roulement sera renfloué de **139 079 \$** en fonction des remboursements prévus en 2026 selon les modalités du fonds de roulement.

### 4. Dépassements budgétaires

Secteur	Dépassement
Administration générale	70 000 \$
Urbanisme	50 000 \$
Loisirs et culture	143 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>263 600 \$</b>

L'exercice financier se conclut par un léger excédent de fonctionnement de **23 661 \$**, attribuable à la vente exceptionnelle d'un véhicule incendie. Sans cet élément ponctuel, l'année se serait soldée par un déficit.

### 5. Affectation de certaines sommes

Cumulatif en date du 31 décembre 2025, un montant totalisant **1 540 439 \$**, initialement prévu pour la réfection des chemins, aura été utilisé pour financer une partie de la dette des travaux liés à l'hôtel de ville. Il s'agit du financement non utilisé provenant de la taxation réfection des chemins.

# ANALYSE FINANCIÈRE

## Bilan 2025 et orientations 2026

### 6. Lecture globale de la situation

#### Forces

- Actifs nets positifs et importants
- Patrimoine municipal solide

#### Éléments à améliorer

- Surplus libre très limité, réduisant la marge de manœuvre financière
- Fonds de roulement presque entièrement utilisé, limitant la capacité d'autofinancement
- Hôtel de ville incomplet, nécessitant plusieurs travaux pour assurer la conformité aux normes (eau potable et puits, système septique, climatisation, galeries arrière, stationnement)

### 7. Orientations pour 2026

Afin d'améliorer durablement sa situation financière, la Municipalité concentrera ses efforts sur :

- un contrôle accru des dépenses
- la reconstitution progressive d'un surplus libre adéquat
- e renflouement du fonds de roulement
- une gestion financière rigoureuse
- une priorisation des projets en fonction des besoins et de la capacité financière

***L'objectif est de trouver un équilibre entre les besoins actuels, les projets à venir et la capacité de payer des citoyens.***



## Profitons du lac en toute sécurité

Tout au long de l'été, le Service de sécurité incendie et civile de Lac-Simon effectuera des patrouilles nautiques et des activités de sensibilisation sur le lac afin de promouvoir des comportements sécuritaires sur l'eau.

Les interventions auront lieu les 18 et 19 juillet, les 25 et 26 juillet, les 31 juillet et 1er août, les 1er et 2 septembre, ainsi que lors de la Fête à la plage du 25 juillet et de la Traversée du Lac-Simon du 8 août.

Quelques rappels importants pour tous les plaisanciers :

- Portez un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou un gilet de sauvetage bien ajusté.
- Assurez-vous d'avoir à bord l'équipement de sécurité requis et en bon état.
- Respectez les autres usagers du plan d'eau, y compris les baigneurs, pêcheurs, kayakistes et planchistes.
- Gardez une vitesse sécuritaire et adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et à l'achalandage sur le lac.
- Ne conduisez jamais une embarcation avec les facultés affaiblies.
- Vérifiez que votre embarcation est adéquatement immatriculée ou munie d'un permis lorsque requis.
- Ayez à bord votre preuve de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance lorsque nécessaire.

La sécurité sur l'eau est la responsabilité de tous. En adoptant de bonnes pratiques de navigation, nous contribuons à faire du lac un lieu agréable et sécuritaire pour l'ensemble des usagers.

Nous remercions les citoyens et les visiteurs de leur collaboration et leur souhaitons une excellente saison nautique.

# TRAVAUX ROUTIERS



Des travaux routiers sont en cours sur la **route 315, entre les chemins Caron et Sabourin**, jusqu'au 30 août 2026. La circulation se fera en alternance avec fermeture d'une voie sur deux. Des ralentissements sont à prévoir dans le secteur.

Des travaux de pavage sont également prévus sur une section d'environ 3 km située entre le **chemin du Domaine-des-Cèdres et le chemin de l'Indien**. Aucune fermeture de route n'est prévue, mais la circulation pourrait être ralentie ou plus difficile par moments durant les travaux.

Nous vous remercions de votre collaboration!



**SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET OU NOTRE PAGE FACEBOOK  
AFIN D'ÊTRE AU FAIT DES DÉVELOPPEMENTS ET DES NOUVELLES!**



## Nos rives, notre responsabilité collective

Chaque saison estivale est l'occasion de rappeler l'importance de préserver les rives de notre territoire. Pour la Municipalité de Lac-Simon, cet enjeu concerne l'ensemble de nos plans d'eau: les lacs Simon, Barrière, Viceroy, des Hauteurs et Levert, la rivière de la Petite-Nation, ainsi que tous les ruisseaux et cours d'eau présents sur notre territoire. La bande riveraine constitue l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour contrer le vieillissement prématuré de nos lacs.

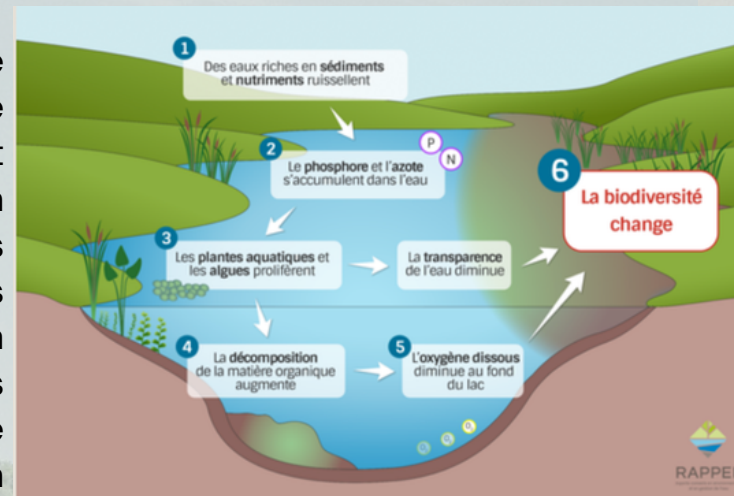
### Qu'est-ce que l'eutrophisation ?

L'eutrophisation désigne le processus naturel de vieillissement des plans d'eau, un phénomène que les activités humaines en rive peuvent considérablement accélérer. Lorsque la végétation riveraine est détruite ou altérée, les nutriments et sédiments se déversent plus facilement dans l'eau, favorisant une prolifération incontrôlée d'algues, y compris les algues bleues-vertes. À terme, un lac eutrophe peut se transformer en marécage, inutilisable pour la baignade ou la navigation, et potentiellement nuisible pour la santé. La valeur des propriétés riveraines s'en trouve inévitablement affectée.

Les aménagements qui accélèrent ce processus comprennent notamment:

- Le déboisement des rives
- Le remblayage
- L'engazonnement jusqu'au bord de l'eau
- Le bétonnage
- La création de plages artificielles

En détruisant le couvert végétal naturel, ces interventions privent nos cours d'eau des protections essentielles à leur pérennité.



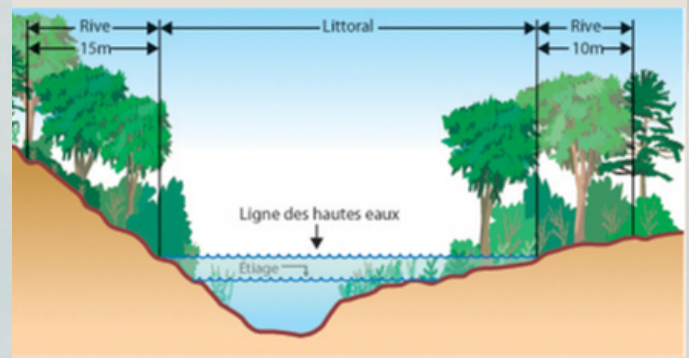
### Pourquoi les rives saines sont-elles si précieuses ?

Une rive en bon état remplit de nombreuses fonctions bénéfiques :

- Stabilise les berges et prévient l'érosion
- Filtre les polluants agricoles et domestiques avant qu'ils n'atteignent l'eau
- Régule les crues en absorbant une partie des précipitations
- Crée de l'ombrage qui limite le réchauffement de l'eau et la prolifération d'algues
- Protège les propriétés contre le vent et les intempéries
- Contribue à la biodiversité en offrant un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales de la région

## La règle des 10 à 15 mètres

La mesure la plus simple et la plus efficace pour protéger une rive est de laisser une bande de végétation naturelle d'au moins 10 à 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande est mesurée à **10 mètres** lorsque la pente est inférieure à 30 %, et à **15 mètres** lorsqu'elle est supérieure à 30 %.



Dans certains cas, des rives anciennement perturbées peuvent se régénérer d'elles-mêmes si on cesse simplement de les entretenir. Dans d'autres situations, une restauration active est nécessaire — par exemple, par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes. Dans ce cas, un permis municipal et un plan de renaturalisation préparé par un biologiste sont obligatoires.

## Le cadre réglementaire

La protection des bandes riveraines est encadrée par le **Règlement 551-2024** relatif à la protection et à la renaturalisation des rives, ainsi que par les règlements d'urbanisme **U-22** (zonage) et **U-21** (permis et certificats). Toute intervention sur la végétation en rive sans permis est interdite, à l'exception de l'entretien d'une fenêtre verte d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès au cours d'eau. Les contrevenants s'exposent à des amendes et à des ordonnances les obligeant à procéder à la renaturalisation de leur rive à leurs propres frais.

## Bilan des inspections et suite des travaux

Le programme d'inspection des bandes riveraines se poursuit en 2026, dans de nouveaux secteurs du territoire municipal. Rappelons que les rives inspectées les années précédentes ont été classifiées selon un code de couleur : vert (conforme), jaune (en voie de conformité) et rouge (non conforme). Les propriétaires dont la rive a été jugée non conforme ont reçu un avis d'infraction. Les rapports d'inspection sont disponibles sur le site de la Municipalité. Cette année, de nouveaux secteurs feront l'objet d'une évaluation rigoureuse.

## Ensemble, protégeons ce que nous avons de plus précieux

Lac-Simon et son territoire figurent parmi les endroits au Québec où la qualité de l'eau est encore remarquable. Préserver cet héritage naturel pour les générations futures est une responsabilité que nous partageons tous. Chaque geste posé en faveur de nos rives contribue à maintenir la beauté, la santé et la valeur de notre milieu de vie.

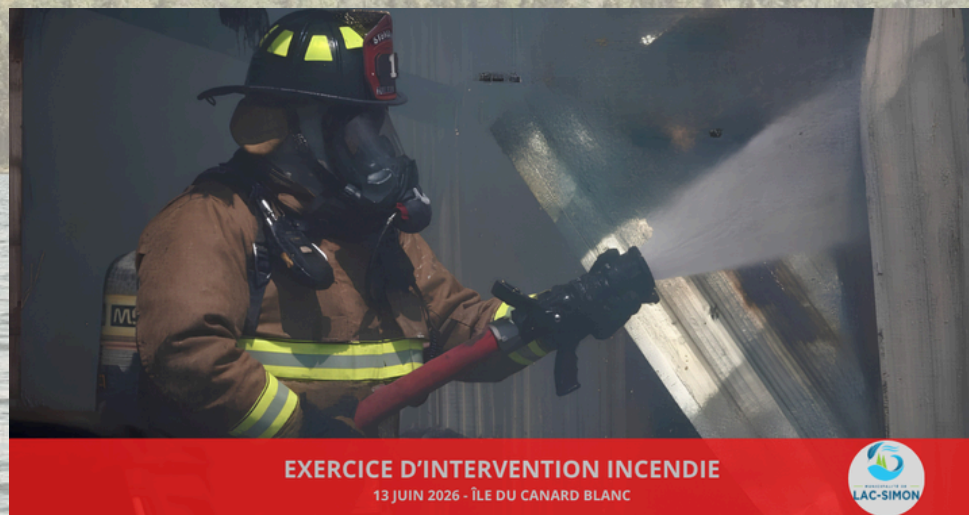
**Notre territoire. Notre eau. Notre avenir.**



## Tournée de la MRXC à Chénéville

La MRC de Papineau sera de passage à Chénéville **le 11 juin 2026 à 18 h 30**, à l'**hôtel de ville de Chénéville**, dans le cadre de la Tournée de la MRC.

Cette rencontre sera l'occasion d'en apprendre davantage sur le rôle de la MRC de Papineau, d'échanger avec le préfet Paul-André David et de poser vos questions.



## Exercice d'intervention incendie et d'évacuation

Le Service de sécurité incendie et civile de Lac-Simon tiendra un exercice d'intervention incendie et d'évacuation le **samedi 13 juin à compter de 9 h à l'Île du Canard Blanc**.

Si vous apercevez des pompiers, des véhicules d'urgence ou des activités d'intervention dans le secteur, ne soyez pas surpris. Il s'agit d'un exercice de formation visant à maintenir et à améliorer la préparation de nos équipes.

# ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS



Méditation à Lac-Simon

MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

21 juin et 19 juillet 2026 à 10 h

Un dimanche matin par mois  
au 544, chemin du Tour-du-Lac

Réservation obligatoire



## Méditation

Offrez-vous un moment de calme et de ressourcement grâce à la méditation. Une occasion de faire une pause, de ralentir et de prendre un moment pour soi.

Prochaines séances :

- 21 juin 2026 à 10 h
- 19 juillet 2026 à 10 h

Pour réserver votre place ou obtenir plus d'information : [joanedinel@gmail.com](mailto:joanedinel@gmail.com)



MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

## APRÈS-MIDI DE BRIDGE ET SOUPER



**17** Jeudi 25 juin, de 13 h à 17 h

📍 Salle du conseil, 544, chemin du Tour-du-Lac

💰 Frais de 20 \$

📅 Réservation et paiement **avant le 11 juin**

## Après-midi de bridge et souper

Le Club de bridge de Lac-Simon vous invite à une activité de bridge suivie d'un repas chaud **le jeudi 25 juin 2026, de 13 h à 17 h, à la salle du conseil (544, chemin du Tour-du-Lac).**

Cette activité se déroulera sous la formule « bridge en folie », ce qui signifie que les partenaires sont pigés au hasard. Vous pouvez donc vous inscrire seul(e) et profiter d'un après-midi de jeu, de rencontres et de plaisir.

Coût : 20 \$ par personne, incluant le repas.

Votre compagne ou votre compagnon est également invité(e) à se joindre au souper à compter de 17 h. Sa présence doit toutefois être confirmée et payée avant le 11 juin.

**Réservation et paiement avant le 11 juin auprès de Jean-Paul Descoeurs au 819 598-6460.**

Bienvenue à tous les joueurs de bridge.



## Fête nationale du Québec à Lac-Simon

La Municipalité de Lac-Simon vous invite à célébrer la Fête nationale du Québec **le mercredi 24 juin 2026** lors d'une journée d'activités pour toute la famille.

10 h – Parc Dragon-du-Lac  
544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon

Messe sous le pavillon avec le curé Ronald Beaulne, suivie du mot de la mairesse, de la levée du drapeau et de rafraîchissements.

Dès 12 h – Plage municipale  
760, chemin du Tour-du-Lac, Chénéville

- Cantine mobile sur place
- DJ G-SIM pour l'ambiance musicale
- Animation et jeux gonflables pour enfants

19 h – Spectacle du chansonnier québécois Yanik Pépin

21 h – Feu de joie  
(selon les recommandations du Service de sécurité incendie de Lac-Simon)

Bienvenue à tous.

Apportez vos chaises ainsi que vos rafraîchissements préférés.

## ANALYSE DE L'EAU DE PUIITS – CARAVANE NOTREAU

La **Caravane Notreau** sera de passage à Lac-Simon le **samedi 18 juillet 2026**, de 9 h à 12 h, à la **caserne des pompiers située au 105, chemin du Parc**.

Cette activité offre aux propriétaires de puits privés la possibilité de faire analyser leur eau à tarif réduit et d'obtenir de l'information auprès de professionnels sur l'entretien et le fonctionnement des puits.

Tarifs spéciaux de la Caravane :

- Test de base (potabilité) : 45 \$
- Test avancé (potabilité et paramètres complémentaires) : 100 \$

Des bouteilles stériles pour les prélèvements seront disponibles au bureau municipal, situé au 544, chemin du Tour-du-Lac, deux semaines avant l'événement.



### Activité de bridge

Tous les jeudis après-midi, venez jouer au bridge dans une ambiance conviviale.

Les jeudis, de 12 h 45 à 16 h 15

Au 544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon

Pour réserver votre place, communiquez avec M. Yves Durand au 514 774-8485.



## Fête à la plage de Lac-Simon

La Fête à la plage de Lac-Simon revient **le samedi 25 juillet 2026!**

Venez profiter d'une journée et d'une soirée festives avec de l'animation pour toute la famille, de la musique, une parade de bateaux illuminés et un feu d'artifice pour clôturer la soirée.

Programmation :

- Dès 12 h : jeux gonflables et animation
- De 18 h à 23 h : DJ Carl Fortin aux platines pour une soirée dansante
- À la brunante : Parade de bateaux illuminés sur le lac
- Vers 22 h : Feu d'artifice

Une cantine mobile et un bar seront également sur place

### **Appel aux propriétaires de bateaux!**

Vous avez la chance de faire partie du spectacle! Nous vous invitons à décorer votre bateau et à participer à la parade de bateaux illuminés. Des prix seront remis aux embarcations les plus créatives!

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site [Web de la Municipalité](#).

Partagez cette invitation avec vos voisins, amis et famille. Plus on est de fous, plus on rit!

# PARC DE L'AMITIÉ



Le Parc de l'Amitié, situé au 915, chemin du Tour-du-Lac, est actuellement ouvert les fins de semaine.

Horaire actuel :

Vendredi et samedi : 9 h à 21 h

Dimanche : 9 h à 17 h

À compter de la semaine du 21 juin, le parc sera ouvert tous les jours de 9 h à 21 h jusqu'en septembre.

Venez profiter du mini-putt, des terrains de tennis et de pickleball, ainsi que des installations de pétanque, de basketball et de ping-pong.

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les tarifs et les modalités d'accès.

## TARIFS

Il est recommandé de réserver pour venir jouer au tennis et au pickleball, les réservations se font par téléphone au 819-428-3906, poste 1885 ou en personne directement à l'accueil du parc de l'Amitié.

	Mini-putt	Tennis et Pickleball	Pétanque, basket-ball et ping-pong
Détenteur de la carte citoyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2 \$/personne/joute	2 \$/personne/joute	Gratuit
Non-résidents	5 \$/personne/joute	5 \$/personne/joute	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (si accompagné d'un détenteur de carte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (non-résidents)	2 \$/enfant/joute	2 \$/enfant/joute	Gratuit

Location d'équipement pour une durée d'une (1) heure : Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne

- Tennis, pickleball, pétanque et ping-pong :

- Si accompagné d'un détenteur de carte 2 \$/heure par personne
- Non-résidents 5 \$/heure par personne

- Basket-ball : Gratuit

# PLAGE MUNICIPALE



La plage municipale est prête à vous accueillir pour la saison estivale.

À compter du 19 juin 2026 la surveillance de la baignade sera assurée tous les jours de 10 h à 18 h par nos sauveteurs. Les visiteurs pourront profiter de la plage, des toilettes publiques, des tables de pique-nique, du stationnement gratuit ainsi que des modules et aires de jeux pour enfants.

Un service de location d'équipements en libre-service Pad-Kay est également disponible sur le site pour les amateurs de plein air. Vous pourrez notamment y louer des planches à pagaie et des kayaks afin de découvrir le lac autrement.



## Sauveteurs et sauveteuses recherchés

*Envie de surveiller,  
d'anticiper et de sauver?*

*Deviens la bouée de secours  
de la plage municipale.*

*Viens travailler avec nous!*



Nous sommes toujours à la recherche de sauveteurs et sauveteuses pour compléter notre équipe pour la saison estivale.

Consultez [l'offre d'emploi](#) et joignez-vous à nous.

## DISTRIBUTION DES VIGNETTES

Les propriétaires et résidents permanents de Lac-Simon peuvent obtenir une vignette, valide pour quatre (4) ans de 2026 à 2029, au coût de 25 \$ par embarcation par année.

Pour ce faire, veuillez appeler au 819-428-3906, poste 1814, ou envoyer un courriel à [adm@lac-simon.net](mailto:adm@lac-simon.net). Une vérification de votre dossier sera faite afin de s'assurer que le permis d'embarcation de plaisance de Transport Canada est en règle ainsi que les bateaux enregistrés.

Une fois émise, vous pourrez la récupérer au bureau municipal du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h ou entre 13 h et 16 h, ou encore, à partir de la mi-mai, demander qu'on la laisse à votre attention au débarcadère municipal.

## NOUVEAU BATEAU?

Pour tout nouveau bateau, veuillez remplir le **Formulaire de demande pour vignette de bateaux**, accessible sur notre site Internet sous l'onglet Services / Quai public (débarcadère).

## RÉGLEMENTATION

Les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent à la Municipalité de financer, au moyen d'une tarification, tout ou partie d'un bien, d'un service ou d'une activité dans le but d'encadrer l'accès des embarcations nautiques aux lacs Simon et Barrière.

Concernant l'utilisation du débarcadère municipal, le lavage des bateaux et l'accès aux lacs Simon et Barrière, veuillez consulter le **Règlement 563-2026**.

Vous pouvez aussi consulter le **Règlement 562-2026** sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité et précisant les tarifs applicables par catégorie d'utilisateur.

Toute personne qui n'est ni propriétaire ni résident de la Municipalité désirant accéder au débarcadère peut se reporter au **Tableau de tarification 2026** ci-dessous.



## Quai public

Règlement 562-2026

### TARIFICATION 2026

UTILISATEURS	TOUT TYPE D'EMBARCATION
Propriétaires/ Résidents de Lac-Simon	25 \$ Par embarcation et par année Vignette 2026 à 2029
Non-résidents	110 \$ Laissez-passer pendant 48 h pour chaque mise à l'eau
Non-résidents	500 \$ Vignette saisonnière 2026
Location saisonnière	500 \$ Laissez-passer

Le droit d'accès à la plage du Centre touristique du Lac-Simon à Duhamel est compris SEULEMENT dans la tarification des utilisateurs :  
Propriétaires – Résidents de Lac-Simon.

En fonction du règlement 562-2026, les propriétaires/résidents de Lac-Simon pourront faire vidanger leur embarcation au quai public et sans frais.  
Pour les non-résidents, le coût est de 25 \$ par vidange. [Ce service est disponible sur demande seulement.](#)

**Le lavage de chaque embarcation est obligatoire avant chaque mise à l'eau, pour tous les usagers.**

Sur ce lac, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse, d'avoir une bonne conduite et de faire preuve de civisme.  
Ensemble, ayons la santé de notre lac à cœur et gardons-le propre.

**Nous vous souhaitons une bonne saison estivale!**

**Nous vous souhaitons un excellent été!**